

CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 20 janvier 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de SEDEVILLE s'est réuni dans la salle de convivialité afin de suivre l'avis du 8 mai 2020 du Haut Conseil de la santé publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, le Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Martine PAGNY, Martine DUPONT, Patricia DUPONT, Lionel LERÉVÉREND, Jean-Baptiste LETERRIER, Joël LIAIS, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Samuel VERLINDE, Sébastien VRAC

Excusés : Charlotte HAMELIN (pouvoir à Jean-Baptiste LETERRIER)

Secrétaire de séance : Lionel LERÉVÉREND

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Programme travaux et demande de subventions
- Vente de matériels de cuisine
- Achat armoire de rangement bâtiment périscolaire
- Convention mise à disposition ATSEM 4ème classe

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. Approbation compte-rendu du 16 décembre 2021

Le compte- rendu de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour une résidence « Séniors »

Madame Pagny informe les conseillers qu'une consultation a été lancée le 4 novembre pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la base d'un cahier des charges pour la réalisation d'une résidence « Séniors » située Hameau Colette face aux commerces.

Le cahier des charges a été bâti à partir des éléments issus de l'enquête réalisée au printemps dernier.

Programme :

La première tranche d'environ 3 000 m² porterait sur :

- 6 logements de plain-pied pour séniors (F2 et F3 sans garage, avec cellier) ;
- un logement destiné au gardiennage de la résidence (service à la personne, ménage, surveillance, relai système présence verte..);
- une parcelle pour la construction d'un pavillon pour accession à la propriété ;
- une parcelle de 300 m² pour l'implantation d'un cabinet dentaire ;
- un espace public de convivialité, des espaces verts et des parkings communs ;
- un jardin partagé.

options :

- logement(s) au second étage pour des personnes non dépendantes;
- une salle commune pour la résidence « Séniors ».
- une chambre d'amis pour les visiteurs de la résidence « Séniors ».

Mission :

L'objectif de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est d'accompagner l'équipe municipale pour la réalisation de ce projet.

La commune pense que la réalisation de ce projet nécessite de nombreuses compétences et souhaite pouvoir travailler avec une équipe pluridisciplinaire composée à minima ; d'architecte, paysagiste, économiste de la construction, technicien VRD...

Dans un premier temps, il est demandé une étude préalable sur les caractéristiques du site ; points faibles, points forts ; éventuels points de blocage. A partir cet état des lieux, il est demandé de mettre au point une ou plusieurs esquisse(s) d'aménagement suffisamment abouties qui tiennent compte des éléments du programme ci- dessus. Cette seconde étape devra être accompagnée d'un premier chiffrage de l'opération en détaillant les différentes composantes du projet ; VRD, bâtiments senior, bâtiment de gardiennage, espace de convivialité..... Le bureau d'études indiquera également les possibles sources de financement que la commune pourra solliciter.

Le projet devra prévoir une organisation spatiale qui tienne compte des besoins et des aspirations des seniors. Un travail sur l'insertion architecturale et paysagère est attendu permettant la réalisation d'un quartier qui favorise le bien-être et le bien-vivre ensemble des seniors.

Il est demandé au bureau d'études d'évaluer sa prestation permettant de répondre au cahier des charges. Il devra préciser la composition de l'équipe travaillant sur le projet, le coût de la prestation par corps de métier, le nombre d'heures prévues pour ce travail, le nombre de réunions. Le délai de réalisation.

Le bureau d'études aura à sa disposition les plans et caractéristiques des réseaux situés à proximité du projet, il aura à sa charge la réalisation du plan de géomètre.

5 bureaux d'études ont été consultés : Planis, Sylvie Royer, Denis Métivier, Hag System et Actis
Seuls deux propositions nous sont parvenues :

- Planis pour un montant TTC de 5 910 €
- Groupement Métivier pour un montant TTC de 13 960 €

Madame Pagny indique que l'évaluation des candidatures a été faire sur des critères prenant en compte les prix (50 %), la méthodologie et la composition des équipes (30 %), l'expérience dans un domaine similaire (15 %) et les délais de réalisation (5 %)

Madame Pagny détaille les deux propositions et explications nécessaires. Il en ressort que la société Planis n'a pas prévu de relevé topo comme demandé au cahier des charges ; le temps estimé pour la mission est le double pour le groupement Métivier ; le groupement Métivier présente de nombreuses réalisations dans un domaine similaire et enfin le délai de réalisation est de 2 mois pour le Groupement Métivier contre 4 mois pour la société Planis.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre de groupement Métivier pour un montant TTC de 13 960 € et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

3. Convention pour mise à disposition terrain communal pour armoire ENEDIS

Monsieur le Maire explique au conseil que lors de la réunion du 23 septembre le conseil municipal avait validé la convention de servitude pour le passage de réseaux ENEDIS sur le parking communal cadastré ZE 67.

La convention avec le propriétaire privé pour l'installation de l'armoire n'ayant pu aboutir, cette convention du 23 septembre 2021 est annulée.

Il est proposé au conseil la nouvelle convention de mise à disposition d'une surface de 15 m² sur la parcelle ZE 67 pour l'installation d'une armoire de coupure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer ladite convention de mise à disposition.

4. Convention servitude de passage ENEDIS

Monsieur le Maire explique au conseil que lors de la réunion du 23 septembre le conseil municipal avait validé la convention de servitude pour le passage de réseaux ENEDIS sur le parking communal cadastré ZE 67.

La convention avec le propriétaire privé pour l'installation de l'armoire n'ayant pu aboutir, cette convention du 23 septembre 2021 est annulée

Il est proposé au conseil la nouvelle convention de servitude de passage de réseaux souterrains pour alimenter l'armoire de coupure nouvellement installée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer ladite convention de servitude de passage sur la parcelle ZE 67.

5. Réparation tracteur tondeuse

Monsieur le Maire informe les conseillers que le tracteur-tondeuse est en panne depuis cet été. Une réparation effectuée en septembre d'un montant de 2 151,70 € n'ayant pas donné le résultat escompté, la société Yohann Motoculture propose un nouveau démontage pour diagnostiquer la raison du dysfonctionnement.

La question se pose de le réparer ou de le faire reprendre avec une acquisition d'un tracteur-tondeuse ou une tondeuse professionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas se prononcer et d'attendre le constat de la société Yohann Motoculture avant de prendre toute décision.

6. Remboursement franchise assurance

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à un sinistre survenu le 1^{er} juillet 2021 avec l'auto école Barré nous avons une franchise de 229 € à payer. L'assurance Generali propose de faire une remise commerciale de 100 € sur cette franchise.

Le conseil est appelé à délibérer pour :

- accepter cette remise de 100 €
- Autoriser l'encaissement du chèque correspondant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- accepte la remise de 100 €
- Autorise l'encaissement du chèque correspondant

7. Programme travaux 2022 et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le vote du budget étant fixé en avril, il est nécessaire de réfléchir au programme de travaux pour l'année 2022.

Concernant le programme de travaux il est proposé de prévoir :

- Terrain Mouchel : acquisition, étude d'aménagement et viabilisation
- Ecole : sanitaires 4^{ème} classe, changement chaudière et fenêtres, acquisition TBI et ordinateur
- Voirie : Impasse Cosnefroy, Vaubecquet et la Grosse Pièce
- Matériels incendie : programme de mise en place d'un réseau de bornes incendie
- Aménagement du terrain de jeux près de l'école

Suivant les possibilités du budget il conviendra de prioriser ces différents travaux.

Il est proposé aux conseillers de valider ce programme de travaux et d'autoriser le Maire à demander toutes les subventions possibles (DESIL, DETR, Fonds de concours, ...)

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le programme des travaux proposé et autorise le Maire à faire toutes les demandes de subventions possibles (DESIL, DETR, Fonds de concours, ...)

8. Vente de matériels de cuisine

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à notre proposition de vente de matériels de cuisine aux Sidevillais en priorité, deux offres sont parvenues en mairie :

- Lave-vaisselle : proposition pour un montant de 450 €
- Friteuse : proposition pour un montant de 400 €

Il est proposé aux conseillers de :

- Accepter ces propositions
- Autoriser le Maire à encaisser les chèques correspondants

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte la proposition de monsieur Loïc Hamelin pour l'achat de la friteuse pour un montant de 400 € et la proposition de monsieur René Digard pour l'achat du lave-vaisselle pour un montant de 450 €
- Autorise le Maire à encaisser les chèques correspondants

9. Achat armoire de rangement bâtiment périscolaire

Madame PARIS propose l'achat d'un vestiaire supplémentaire pour le nouveau bâtiment périscolaire. Il est présenté un devis de la société DALTONER pour un montant TTC de 282,55 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le devis de l'entreprise DALTONER pour un montant TTC de 282,55 € et autorise le Maire à le signer.

10. Convention mise à disposition ATSEM 4ème classe

Suite à la création de poste d'ATSEM par délibération du 6 mai 2021 pour l'ouverture de la 4^{ème} classe en septembre 2021, monsieur Le Maire rappelle la nécessité d'établir une convention avec la mairie de Teurthéville-Hague afin de se faire rembourser la moitié de la rémunération et des charges sociales ainsi que d'éventuels remboursements de frais avancés afférents à cet ATSEM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres représentés, autorise le Maire à signer la convention.

11. Questions et informations diverses

- Pointage garderie : monsieur le Maire informe les conseillers sur les visioconférences ayant eu lieu présentant différents modes de pointage pour la garderie : cartes ou tablette tactile. L'agent de garderie concerné va être consulté. Monsieur le Maire en profite pour remercier madame Thérèse Paris pour le travail effectué aux écoles pour la mise en œuvre du protocole sanitaire.
- En raison des conditions sanitaires, le concert Harmonia est reporté au 20 mars 2022 à 15h au profit de l'association « un pas pour Liséa »

- En raison des conditions sanitaires, le repas des aînés est reporté au 13 mars sous réserve de l'amélioration de la situation.
- Une pétition déposée par les habitants de la Juliennerie réclamant un miroir sur la route des Roches a été transmise aux services du Département (la route des Roches est Départementale).
- FAS : La Haute Folie se déroulant sur la commune de Sideville et proposant un partenariat aux associations, il est évoqué une évolution de la FAS (Fédération des Associations de Sideville) qui pourrait devenir partenaire de cet évènement. Une réunion sera programmée avec les personnes intéressées.
- Parking salle de convivialité : Madame Sanson souligne la difficulté pour les membres des associations de se garer sur le parking de la salle qui est souvent occupé par des voitures de particuliers.
- Monsieur Piol informe de la possible venue d'un rémouleur sur un parking communal

La séance est levée à 21 heures 40